



Ajournement de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 28 octobre 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que par délibération du 23 octobre 2020, le Conseil d'administration de la société EUROPLASMA a décidé d'ajourner la réunion de l'assemblée générale extraordinaire convoquée, sur troisième convocation, le 28 octobre 2020 à 14 heures à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières.

Il convient donc de ne pas tenir compte de l'avis de convocation relatif à ladite assemblée, paru au Bulletin des annonces légales obligatoires n° 125 et au Journal d'annonces légales « Sud-Ouest » en date du 16 octobre 2020. Un avis d'ajournement sera prochainement publié.

Le Conseil indique que cette décision d'ajournement permettra aux actionnaires de la société EUROPLASMA de se prononcer sur les résolutions après que les négociations avec certains créanciers du Groupe, visant à réduire sensiblement son endettement et à accélérer et consolider son retournement, soient arrêtées.

Dans la mesure où elles peuvent modifier la structure du plan de continuation arrêté le 2 août 2019, les nouvelles dispositions issues de ces négociations devront le cas échéant être validées par le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Le Conseil précise que le terme des négociations initialement fixé à la date anniversaire du plan, qui avait justifié une première convocation de l'assemblée le 31 août 2020, a été prolongé de trois mois soit jusqu'au 2 novembre 2020 par l'effet de l'ordonnance du 27 mars 2020 prise dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Dans l'attente de la finalisation de ces opérations, il est donc apparu opportun au Conseil d'ajourner cette assemblée.

Un nouveau communiqué sera diffusé dès que possible quant à l'issue de ces négociations et les actionnaires seront informés, le cas échéant, de la convocation d'une nouvelle assemblée selon la réglementation en vigueur.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr